lait de larmes, une expression désespérée mais très douce l'animait.

—Je ne veux plus faire de mal à personne, dit-elle.

Vous avez raison, je suis indigne de vivre. Je le sens, je le comprends. Ce que je comprends surtout, c'est la douleur que je vous cause, à vous que j'adore. Cela, je veux le réparer. Demain je partirai, mais pour aller dans un couvent y ensevelir à jamais ma vie et y servir les pauvres. Ni vous ni les vôtres ne me reverrez ici-bas....

Blanche tressaillit.

Cette solution-là, en effet, serait la meilleure.

Etait il possible que Diane la prît ainsi, d'elle-même, et n'était-ce pas plutôt un nouveau piège qu'elle tendait?

—Je ne vous demande en partant qu'une grâce, ma mère Blanche, continua-t-elle très digne et encore plus triste.

—Laquelle?

Mlle de Candales hésita.

—Soyez bonne jusqu'au bout, dit-elle enfin. Gardez ma honte pour vous seule.

—Non, non, mon mari doit tout savoir, il saura tout.

—Oh! je vous en prie!.... Mon parrain me déteste déjà tant, il va me haïr encore plus. Accordez-moi cette dernière faveur. Je vous en conjure à genoux. Qu'est-ce que cela vous fait, puisque je pars demain matin? Cette générosité de votre part vous portera bonheur, ma pauvre mère Blanche!

La voix de Diane avait des inflexions si désespérées que le cœur de Mme de Rhodes s'amollit en dépit de sa volonté.

Après tout, que risquait-elle?

Puisque Diane partait?

Malgré une voix intime, qui tout au fond d'elle-même lui conseillait de résister à cette prière, et de tout confier en rentrant à Jacques, Blanche finit par dire:

—Je veux bien garder pour moi ce secret d'infamie, mais à une condition.

Les yeux de Mlle de Candales étincelèrent dans l'ombre, comme ceux d'une panthère voyant arriver sans méfiance la proie qu'elle guette.

Ce fut d'une voix calme, néanmoins, qu'elle demanda:

—Voyons la condition?

—Que je ne serai engagée qu'autant que tu tiendras ton serment.

Le jour où tu sortirais de ton couvent, où tu t'immiscerais de nouveau dans la vie de Marguerite, je serai libre.

—C'est entendu.

Blanche, épuisée par toutes ces émotions, n'avait plus la force de se soulever du banc sur lequel elle était assise.

Diane s'approcha d'elle.

—Une dernière fois, dit-elle, appuyez-vous sur moi, pour rentrer au château.

—Jamais, dit Blanche en se reculant, comme si une vipère l'eût effleurée.

Et, en se traînant avec effort, elle reprit seule, en effet, le chemin d'Astarac.

A quelques pas en arrière, Mlle de Candales la suivait, les yeux allumés comme des braises; une ride profonde coupait perpendiculairement son front superbe, ses narines frémissaient; sa physionomie était décidée et terrible.

—Il est inutile que nous nous revoyions avant ton départ, lui dit Blanche au seuil du château. Adieu.

—Vous êtes donc toujours décidée à mon départ? demanda Diane comme si une dernière hésitation la prenait.

—Toujours. N'est ce pas toi, du reste, qui l'as proposé?.... Demain à dix heures, si tu n'es pas partie, M. de Rhodes saura tout, et se chargera de toi.

—Et le prétexte à trouver cette brusque résolution?

—Ça te regarde.

—Vous ne voulez pas réfléchir?

—C'est réfléchi. De deux choses l'une: ou tu partiras, ou je parlerai.

Mlle de Candales se raidit.

Son visage devint encore plus terrible, d'une dureté implacable.

—C'est bien, dit-elle, je partirai.

Sans un mot de plus, elle disparut d'un pas tragique et avec un regard qui eût effrayé quiconque l'eût vu.

Mme de Rhodes n'y prit pas garde.

Arrivée dans sa chambre, Diane regarda autour d'elle.

Dans son visage tout blanc ses yeux brûlaient, enfoncés et sinistres comme des torches.

—Je n'ai pas le choix du moyen, dit-elle les dents serrées, j'avais parlé du couvent pour la calmer et gagner du temps. Je ne veux pas partir, tant pis pour elle.

A pas de loup, elle sortit, puis revint rapidement.

—Tous les soirs, balbutia-t-elle, M. de Rhodes fait à sa femme une piqûre de morphine. Je n'ai qu'à décupler la dose de la solution ce soir, et elle ne se réveillera pas!....

Pourvu que jusqu'à demain elle ne dise rien à son mari!....

Ses terribles sourcils rapprochés, Diane réfléchit quelques instants.

—Non, dit-elle tout à coup, elle a promis de se taire ce soir, elle se taira....

Demain, ajouta-t-elle avec un sinistre regard, elle ne pourra plus parler.

Et d'une main ferme, dans une petite fiole en tout semblable à l'autre, elle prépara le terrible poison, par lequel celle qui l'avait élevée ne devait plus s'éveiller!....

Quelques minutes après, sur la tablette du cabinet de toilette de sa femme, Jacques prenait, ainsi qu'il le faisait chaque soir, la morphine grâce à laquelle Blanche, depuis six mois, goûtait un sommeil paisible qui lui rendait peu à peu ses forces.

Il venait de causer avec elle, ne remarquant pas son bouleversement, car il était entré dans sa chambre quelques instants seulement après que Blanche avait gagné son lit.

Tendrement il l'avait entretenue de ses affaires, ainsi qu'il le faisait depuis son mariage, la tenant ainsi au courant de ses espoirs, comme de ses déceptions, éclaircissant ses projets à mesure qu'il les lui racontait, écoutant ses conseils.

—Qu'as-tu? demanda-t-il, voyant qu'elle lui répondait à peine.

—Je me suis peut-être un peu trop promenée ce soir sur les terrasses, dit-elle, je suis fatiguée.

—Veux-tu ta piqûre?

—Oui, le plus tôt possible, afin que je dorme après.

Il se leva, et alla chercher les objets nécessaires dans le cabinet de toilette.

Blanche lui tendit son bras toujours pur et blanc.

—C'est extraordinaire, dit Jacques ému, je tremble chaque fois que je dois te faire éprouver cette petite souffrance, quelque légère qu'elle soit.... Et ce soir encore plus qu'à l'ordinaire.

—Je sais, dit Blanche avec un sourire, mais cela me fait tant de bien, par le repos que je goûte après.

Il s'exécuta.

—Voilà qui est fait. Maintenant, bonsoir, madame, dormez bien. A demain.

Il l'embrassa à plusieurs reprises, fort troublé, sans savoir pourquoi.

—Adieu, balbutia-t-elle déjà sommeillante, à demain.

Puis, secouant tout à coup la torpeur qui l'envahissait:

—Aime bien Marguerite, Jacques, dit-elle en se redressant, veille sur elle nuit et.... jour....

Elle retomba en arrière, sans mouvement.

M. de Rhodes la crut endormie et se mit à rire.

—Elle rêve déjà, dit-il en se retirant sur la pointe du pied. Cette recommandation!.... Comme si je ne l'aimais pas, ma fille!.... Ah! Blanche et Marguerite, mes deux amours!.... Jamais vous ne saurez ce qu'il y a dans mon cœur pour vous....

Dans le corridor, il se heurta à Diane.

—Tiens, fit-il en se reculant, comme tu es pâle!....

Es-tu malade? Que fais-tu ici?

—Je vous ai entendu marcher, j'ai eu peur que ma mère Blanche ne fût souffrante....

—Non, non, merci, chère fille. Elle était un peu fatiguée d'être restée trop tard ce soir sur la terrasse. Je lui ai fait une piqûre de morphine, elle va dormir comme une bienheureuse jusqu'à demain....

Mais à ces mots, avant même qu'ils fussent achevés, Diane était devenue si livide, si blanche, que Jacques s'arrêta.

—Qu'as-tu? demanda-t-il de nouveau, tu es encore plus pâle que tout à l'heure.

Elle balbutia les yeux étrangement dilatés:

—Rien.... la fatigue.... je ne me tiens plus debout.

—Il est sûr qu'aujourd'hui, avec ce monde, tu t'es donné de la peine. Va te coucher, ma fille. A demain!

Elle n'eut pas la force de lui répondre, et elle rentra dans sa chambre en murmurant les dents serrées:

—Maintenant, je ne quitterai pas le château!....

Mais dès qu'elle eut fermé la porte et mis le verrou, un grand tremblement la saisit, elle balbutia ces mots comme une folle:

—Elle m'a élevée...... aimée...... et je l'ai tuée!...... Ah! misérable que je suis!....

Et lâchant le chandelier qu'elle tenait encore à la main, elle tomba à la renverse, glacée, sans connaissance.

Annette Castarède, plus décomposée qu'elle, sortit d'un cabinet de toilette.

—Mon Dieu, murmura-t-elle éperdue, ces mots?.... cette syncope?.... Qu'a-t-elle donc fait?....

Néanmoins, elle releva Diane et la coucha dans son lit.

Le lendemain matin, de grands cris tirèrent Mlle de Candales du sommeil plein de cauchemars qui avait succédé à son évanouissement, sans qu'elle en ait eu conscience.

Bientôt on heurta violemment à sa porte.

—Mademoiselle.... Mademoiselle!.... [illegible] avec des sanglots, venez vite!

[illegible] par un miracle d'énergie, tandis que ses dents s'entrechoquaient.

—Qu'est-ce que c'est? demanda-t-elle aux deux ou trois femmes de chambre qui étaient là....

—Ah! mon Dieu! quel malheur!.... Madame est morte!....

Elle faillit s'évanouir de nouveau, et chancela.

Mais subitement, faisant appel à l'ardente volonté qui était en elle:

—Allons, dit-elle, vais-je faiblir comme une femmelette?....

Ses yeux s'assombrirent, ses narines frémirent:

—Qui veut la fin, veut les moyens? balbutia-t-elle.

Et d'un pas raide, mais ferme, tandis que son énergie revenait, elle se dirigea vers la chambre où Jacques de Rhodes venait de trouver Blanche morte, déjà glacée.

C'était un désespoir sans nom.

Elle allait si bien la veille!....

A part un peu de fatigue.... rien!....

Que s'était-il donc passé?

M. Cabanes l'expliqua: la rupture subite de l'aorte arrivée certainement, sans que Blanche ait eu la force d'appeler au secours.

Sur la cheminée se voyait encore la fiole contenant la solution de morphine qui avait servi à la dernière piqûre.

Dans le désarroi extraordinaire de tous ceux qui étaient là, nul ne la remarquait, Jacques pas plus que les autres.

Mais est-ce qu'on ne pouvait pas songer à la regarder, à examiner son contenu?....

Quel danger!....

Adroitement, Diane s'en empara et la fit disparaître dans sa poche, puis elle-même sortit sous un prétexte quelconque.

—Il faut tout prévoir se dit-elle très bas.

Quelques minutes après, elle revenait et aussi adroitement qu'elle l'avait prise, elle remettait à la place de celle qu'elle venait de prendre, la fiole dont Jacques se servait chaque soir d'ordinaire.

Le docteur Cabanes mettait cette mort sur le compte d'une maladie de cœur; on le crut.

Le désespoir de Jacques fut affreux.

Celui de Marguerite peut être encore plus violent, si violent même que l'on craignait pour sa vie.

M. de Rhodes décida qu'elle devait s'éloigner des lieux où Blanche était morte si subitement, et Fabien l'emmena faire un long voyage.

—Je croyais que vous deviez quitter Astarac? demanda le marquis à Mlle de Candales avant de s'éloigner.

En effet, Fabien avait juré à Blanche sur son honneur de ne pas revoir Diane, et il eût voulu tenir son serment.

Sans rien soupçonner du drame terrible qui s'était joué en quelques minutes entre Mme de Rhodes et sa fille adoptive, il trouvait bien étrange la mort de Blanche, et elle lui labourait le cœur de regrets si cuisants, qu'ils ressemblaient singulièrement à des remords.

N'était ce pas, en effet, leur commune infâmie qui avait tué Mme de Rhodes?

—Vous vous êtes trompé, Fabien, répondit simplement Mlle de Candales, je reste.

Avec un sourire diabolique, elle ajouta:

—La tâche que je me suis donnée n'est pas encore terminée, et mon parrain a besoin de moi.

—Mais cependant, j'ai juré.... vous aussi!....

—Vous êtes un niais: je n'ai rien juré, et après votre départ, ma mère Blanche est revenue sur sa décision, et n'a plus exigé que j'abandonnasse sa famille, au contraire.

Le marquis n'osa pas insister.

Deux jours après, il entreprenait avec Marguerite une longue excursion en Espagne et en Algérie.

Au commencement de novembre seulement les jeunes gens revinrent, rappelés par la vieille grand'mère, qui se sentait partir ainsi qu'une lampe dont l'huile est à bout.

—Je vais dire à Blanche que le petit est en route; l'enfant de Marguerite, celui qui seul consolera Jacques de sa perte, leur dit-elle avec son bon sourire si doux.

Et elle s'en alla, en effet, heureuse et contente, bénissant ses petits-enfants agenouillés à ses pieds, suppliant Fabien de continuer à Marguerite tout le bonheur qu'elle méritait, et que le comte de Rhodes avait si grandement, si généreusement payé d'avance.

Le jeune homme ne répondit que par des larmes.

Qu'eût-il dit, en effet, à cette pauvre chère grand'mère qui l'avait tant aimé et dont il suivait le cercueil quelques jours après, avec un désespoir qui impressionna le pays tout entier?....

Lui eût-il confié la passion qui lui avait fait trahir sa femme?

Lui eût-il raconté que loin de la créature perverse qui avait juré sa perte, il n'avait plus vécu, ne pensant qu'à elle, à cette heure maudite, où il avait tout oublié, tout renié pour elle.

—Hélas!....

Il ne l'eût pas osé.

Il n'eût surtout pas eu la force de lui avouer à elle si rigide sur tout ce qui touchait à la délicatesse et à l'honneur, sa faiblesse vis-à-vis de cette sirène infernale qui lui avait de nouveau enlevé la raison, dès qu'il l'avait retrouvée, oubliant tout pour elle, sa femme, ses résolutions, ses serments, le pur foyer qu'elle partageait avec lui....

Lorsqu'il avait revu Diane, en effet, mille fois plus belle sous un étrange pâleur qui recouvrait ses traits superbes d'une blancheur de marbre, quand ses yeux de braise noire s'étaient reposés sur les siens, un feu nouveau avait coulé dans ses veines, et une fois de plus, Fabien s'était senti capable de commettre des crimes pour la posséder.

Et cependant Marguerite avait en elle, outre sa beauté, son charme et sa grâce l'espoir d'une maternité qui eût du redonner à son mari la force d'éloigner la tentation maudite.

Tandis qu'il se laissait au contraire aller plus que jamais à sa passion folle, que pour rencontrer Diane il courait tout le jour les montagnes, acceptant d'elle les rendez-vous les plus extravagants, allant la retrouver soit dans les grottes les plus profondes ou sur les pics les plus inaccessibles, Jacques de Rhodes s'apaisait à l'idée de bercer dans ses bras l'enfant de sa fille.

Un instinct sûr, avant que sa perspicacité et son intelligence elle-mêmes fussent en éveil, lui disait-il que jamais Marguerite n'avait eu autant besoin de lui?....

Qu'à cette petite créature qu'il adorait avant même qu'elle eût vu le jour, il allait être plus nécessaire qu'il ne l'avait été à personne au monde!....

Toujours est-il qu'en présence de sa fille portant dans ses flancs cette espérance suprême du foyer et de l'avenir, Jacques se reprit à vivre, à aimer, à regarder devant lui.

Maintenant, il s'occupait de Marguerite du matin au soir, l'entourant de soins jaloux, la distrayant, l'amusant, presque heureux des absences de Fabien qui, sous prétexte de chasse, demeurait une partie de ses journées dehors.

Il n'avait point voulu que la jeune marquise allât passer l'hiver à Bordeaux, comme on l'avait d'abord résolu.

Et lui-même, pour ne pas la quitter, avait pour la première fois abandonné sa maison d'armement, la laissant à Michel Castarède, son employé de prédilection, le fils d'Annette, dont il avait payé l'éducation, l'apprentissage et qui lui rendait en affection, en dévouement de chien aveugle tout ce que Jacques avait si généreusement fait pour lui.

Tandis que Marguerite s'épanouissait dans l'alourdissement heureux d'une maternité dont elle était fière, Diane au contraire jusque-là si robuste et d'une santé à toute épreuve, dépérissait à vue d'œil.

De longues syncopes même la prirent tout à coup, la terrassant n'importe à quel moment ou à quel endroit qu'elle se trouvât.

Jacques qui lui était reconnaissant des soins qu'elle paraissait donner à Marguerite, et de la façon remarquable dont elle menait la maison, voulut qu'elle se soignât.

Elle refusa toutes les offres de M. de Rhodes fermement, avec une expression de tristesse si grande, si désenchantée, que le comte dans sa générosité se sentit bouleversé.

—A quoi bon voir un médecin, dit-elle. Ne suis-je pas seule au monde, et à qui donc ma vie importe-t-elle?

Depuis quelque temps, elle affectait une extrême dévotion.

Un carme, le père Théotime qui était venu prêcher une retraite à Bayonne, et qui avait fait courir tout le pays, l'avait, disait-elle, profondément impressionnée.

Depuis, elle était restée en correspondance avec lui.

Jacques, qui voyait là-dedans, soit une consolation, soit un aliment pour la nature ardente de sa pupille, ne s'était point opposé à cela.

Au contraire, pensant que les idées religieuses de Diane étaient sincères, il les respectait.

—Mon parrain, lui dit-elle un jour, le père Théotime est actuellement à Agen. Il m'écrit qu'un médecin de grand talent, à Toulouse, pourrait peut être m'être utile. Il insiste pour que je le consulte.

Je ne résiste pas d'ordinaire aux conseils de ce religieux, voulez vous me permettre de les suivre?

—Quoi, tu me demandes d'aller à Toulouse?

—A Toulouse et à Agen, oui. Dans la première ville, pour voir le médecin du corps; dans la deuxième, pour conférer avec celui de l'âme. Je crois que j'ai l'une encore plus malade que l'autre!....

M. de Rhodes crut qu'elle faisait allusion à la mort de Blanche. Et comme elle ne se plaignait jamais, les quelques paroles de Diane l'impressionnèrent profondément, lui, surtout qui savait si bien ce que c'était que pleurer un être cher à jamais disparu.

—Veux-tu que je t'accompagne? demanda-t-il à Mlle de Candales.

—Merci, Annette me suffira, et je serai plus libre avec elle.

Il n'insista pas.

Au bout de quelques instants, Diane reprit:

—Vous avez, du reste, beaucoup à faire vous-même. Marguerite va entrer dans son septième mois et vous devez penser à votre installation à Bordeaux, puisque vous désirez que ce soit là qu'elle fasse ses couches.

—Pour être plus à portée des médecins, oui.

—Vous avez raison! Moi, j'espère bien être guérie avant ce moment et pouvoir la soigner. C'est un des motifs qui me font partir. Dans l'état où je suis, aujourd'hui, je ne serais absolument capable d'aucune fatigue.

M. de Rhodes l'approuva et la força à accepter une somme considérable, afin que rien ne lui manquât dans le couvent de Toulouse, où elle allait, disait-elle, demeurer pendant qu'elle suivrait le traitement du médecin.

Quelques jours après, elle se mit en route avec sa nourrice.

Elle exigea que Marguerite, fort alarmée de son départ, ne se fatiguât pas à l'accompagner même jusqu'à la station.

Avec le consentement de Jacques, elle accepta au contraire que le marquis d'Argelles vint avec elle jusqu'à Bayonne.

—Surtout, lui dit Marguerite en la couvrant de baisers, donne-nous de tes nouvelles. Moi, je ne vivrai pas jusqu'à ton retour.

—C'est de la résignation qu'il me faut, dit-elle en essuyant son visage baigné de larmes. Dans la retraite du cloître, elle me viendra peut-être. Ici, jamais; mes souvenirs y restent trop vivaces, trop douloureux!....

—Comme elle aimait ma chère mère!... dit Marguerite à Jacques, lorsqu'ils eurent vu la voiture qui l'emportait disparaître dans les lointains de la grande route.

Son absence dura un mois et demi.

Elle écrivit rarement, mais elle écrivit d'un couvent de Toulouse, où Marguerite également lui envoyait ses lettres.

Quand elle revint, ce fut à Bordeaux qu'elle trouva la famille de Rhodes installée, attendant le grand événement des couches de la marquise d'Argelles.

—Jacques et Fabien étaient tous les deux à la gare pour la recevoir.

En l'apercevant, le jeune marquis parut éprouver une extraordinaire émotion, ses jambes seulement se dérobèrent sous lui, tandis qu'une pâleur mortelle envahissait ses traits.

Mais Jacques de Rhodes ne vit pas ce suprême et trop significatif bouleversement.

Les mains tendues il accueillait sa pupille, tout occupé d'elle, lui disant:

—J'avais peur, Dieu me pardonne, que le cloître ne veuille plus te rendre à nous!.....

Elle sourit doucement.

—Et Marguerite? dit-elle.

Puis plus bas, avec un regret poignant:

—On a assez insisté, dit-elle, et si ce n'eût été mon affection pour votre fille, ce n'était pas l'envie qui me manquait.

Jacques, très ému, l'embrassa avec effusion.

—Enfin, lui dit-il pendant que Fabien allait chercher les bagages, comment vas-tu?

—Mieux.

—Es-tu guérie?

—A peu près.

—Tu es encore si pâle!....

—Ce n'est rien. Les restes de mon anémie. Elle était profonde cette anémie, il paraît.... Le petit de Marguerite achèvera ma guérison.

—Chère enfant!....

—C'est que vous savez, mon parrain, j'ai l'intention de lui rendre ce que ma mère Blanche a jadis fait pour moi.

Vous ne serez pas jaloux de mes soins au moins?....

—Que dis tu?.... Je bénis Dieu au contraire de te voir si bonne, si dévouée à ce que j'aime!.......

Comme si Marguerite n'eût attendu que le retour de son amie pour subir la crise terrible que tout le monde redoutait autour d'elle, le lendemain même de l'arrivée de Mlle de Candales, les douleurs la prirent.

Ce fut long, très long même, et malgré sa situation de jeune fille, Diane entendit ne pas quitter la malade.

Enfin, une belle fillette vint au monde.

Ce fut Jacques de Rhodes qui la reçut dans ses bras.

Lorsqu'il pressa sur son cœur cette enfant de sa fille, il lui sembla qu'il n'avait ni vécu, ni souffert depuis le jour où, tout jeune, lui-même il devenait père.

La nouvelle arrivée, il faut le dire, complétait l'illusion.

C'était le portrait vivant de Marguerite; rien de Fabien; au contraire blonde, rose, blanche, avec les doux yeux bleus de sa mère, mais d'un bleu intense, couleur d'azur.

Ce qu'elle avait par exemple de plus que la chétive marquise d'Argelles, c'était une constitution magnifique.

Elle était grasse, forte, superbe en naissant, comme si elle eût eu deux mois.

On la nomma Jacqueline-Blanche-Henriette Inès.

Ces derniers noms, en souvenir de la mère et de la grand'mère de Fabien.

La nourrice était arrêtée depuis longtemps et afin que l'air malsain de Bordeaux ne troublât pas son lait, il était convenu que Diane, dès sa naissance, emporterait l'enfant à Astarac, où la paysanne l'attendait.

Mais malgré ce projet, très nettement arrêté, rien ne put décider Marguerite à se séparer de sa fille, pas même à la faire nourrir par une étrangère.

—Je serais trop jalouse d'elle, disait la jeune mère. Si je voyais ma fille sourire à une autre, j'en mourrais.

Et comme à cette idée seule elle devenait toute pâle, toute tremblante, le docteur déclara qu'il ne fallait pas la contrarier.

De deux maux, il faut choisir le moindre, dit-il.

Du reste, jusqu'ici la maternité a fait du bien à Mme d'Argelles et si elle consent à ne pas se tourmenter, elle restera une nourrice admirable.

Jacques approuva ce projet, tranquille, rassuré, se disant:

—Inès est superbe, Fabien adore ma fille; quelles émotions une femme, une mère surtout, pourrait-elle avoir en dehors de ses enfants ou de son mari?

Seule, Diane parut éprouver une violente contrariété devant la résolution de Marguerite.

Ses yeux brillèrent comme aux plus mauvais jours.

Elle combattit cette idée de toutes ses forces.

—Mais c'est idiot, absurde, stupide, disait-elle hors d'elle-même.

—Tu prends ces choses bien ardemment, remarqua M. de Rhodes, frappé de l'agitation extraordinaire de Mlle de Candales.

Diane eut la force d'abaisser sa paupière sur ses yeux aussi allumés que des charbons.

Puis au bout de quelques secondes employées à se calmer, à se ressaisir:

—Comment, mon parrain, dit-elle, la santé de Marguerite, celle de cette enfant que j'aime déjà comme si c'était la mienne sont en jeu et vous ne voulez pas que je sois indignée de votre faiblesse!

Ici, la fillette s'étiolera, deviendra chétive et malingre comme Marguerite, tandis qu'avec le lait de la solide montagnarde que vous avez choisie, quelle différence!....

—Tu as peut-être raison, dit Jacques, mais Marguerite n'a rien voulu comprendre et tu sais que nous ne devons pas la contrarier.

Diane haussa les épaules.

Néanmoins, elle sut s'apaiser, et son dévouement parut avoir raison de sa mauvaise humeur, car ce fut elle qui voulut se charger d'Inès pendant la nuit.

L'enfant, en effet fut jugée assez forte pour supporter deux laits: celui de sa mère pendant la journée, le biberon du soir au matin.

Jacques se sentit profondément reconnaissant de la conduite de sa pupille, car tout ce qui touchait maintenant à sa petite-fille avait le don de l'émouvoir jusqu'aux entrailles.

Cette enfant, en effet, paraissait avoir pris toute la place que Blanche avait laissée libre dans son cœur.

Il l'adorait à deux genoux; il la berçait, la promenait, inventait pour elle des chansons et des refrains, sans pouvoir jamais cesser de la regarder, de la couvrir de caresses.

Il était heureux.

Son intelligence et son cœur avaient fondé une famille.

Désormais, Marguerite fortifiée, à l'abri des rechutes, le cœur exclusivement pris par son amour maternel vivrait....

Que demandait de plus cet admirable père qui s'appelait Jacques de Rhodes?..

XII

LA LETTRE ANONYME

La marquise d'Argelles, en effet, toute changée par la maternité, s'était rapidement rétablie.

Toute la famille allait repartir pour Astarac.

Le dévouement de Diane, en apparence, restait à toute épreuve.

Seulement, lorsque nul ne pouvait la voir, elle s'accoudait à quelque table, et là, son admirable tête brune appuyée à la paume de sa main relevée, elle paraissait absorbée par un monde de pensées et de méditations.

A ces moments, ses redoutables sourcils bruns se fronçaient violemment, les traits de son visage devenaient durs, méchants, avec une expression terrifiante; ses yeux lançaient des éclairs.

—Une émotion la tuera!.... murmura-t-elle un jour à demi-voix, alors que ses réflexions avaient paru plus intenses qu'à l'ordinaire.

Il y a longtemps qu'on l'a dit, répéta-t-elle au bout de quelques secondes. Le médecin auquel je l'ai encore demandé l'autre jour me l'a répété: Les apparences sont superbes, m'a-t-il affirmé, son cœur seul n'est pas guéri!....

Mlle de Candales se leva tout à coup, très décidée.

—Tant pis pour elle, dit Diane avec une expression cruelle et impitoyable. Je lui avais presque pardonné de m'avoir pris Fabien, me contentant de l'autre chose, celle que j'avais si bien combinée et résolue; elle ne l'a pas voulu.... tant pis pour elle!....

Diane s'approcha alors d'un petit secrétaire dont elle portait toujours la clef dans sa poitrine; elle l'ouvrit, s'assit, et se mit à écrire, mais de la main gauche.

Plusieurs fois elle recommença, s'impatientant, regardant ce qu'elle avait fait, disant:

—Non, ça ne va pas encore!....

Enfin elle parut contente:

—Cette fois-ci, dit-elle, ça y est.

Elle plia la lettre qui lui avait donné tant de peine à écrire, la glissa dans une enveloppe, mit l'adresse, et ayant à la hâte endossé un manteau, placé un chapeau sur ses cheveux, sans un remords, sans un tremblement, elle sortit, marchant très vite.

Un quart d'heure après, la lettre était jetée par elle dans la boîte du bureau central, rue Porte-Dijeaux.

Comme elle rentrait à l'hôtel, Mlle de Candales rencontra Fabien dans le vestibule.

Depuis quelque temps elle éloignait d'elle le jeune marquis, avec une réserve froide, une inflexibilité glaciale que Fabien prenait pour du remords, mais qui n'était qu'une manœuvre savante, dictée par sa connaissance approfondie de ce caractère faible, exalté pour les seules choses qu'il ne pouvait avoir.

A ce manège, en effet, Fabien perdait la tête, sa passion pour Diane se décuplait; il pensait à elle jusque dans les bras de sa femme, ne vivant plus, ne l'ayant jamais si ardemment, si passionnément aimée.

—Où est Marguerite? lui demanda Mlle de Candales.

—Elle est sortie avec Inès et la bonne de celle-ci, pour faire quelques visites avant notre départ.

—Pourquoi ne l'avez-vous pas accompagnée?

—Pour vous rencontrer quelques instants. Ai-je eu tort, et m'en voulez-vous?

Elle lui jeta un regard à réveiller un mort.

—Vous savez bien que non, lui dit-elle au contraire.

—Laissez-moi alors monter dans votre petit salon avec vous.

Mon beau père est dans ses bureaux jusqu'à six heures, Marguerite ne rentrera pas avant une heure, au moins.

—Et si elle change d'idée, si elle revient tout de suite, s'ennuyant de vous? Fabien eut un geste d'impatience.

—Alors, dit-il en se rapprochant d'elle, les yeux luisants, je viendrai cette nuit....

—Pour que M. de Rhodes, qui arrive quelquefois à l'improviste, afin de voir dormir sa petite fille vous trouve avec moi.... Jamais de la vie.

—Ah! maudite, cruelle, traître, s'écria-t-il avec une rage dont il ne fût pas maître, dis donc que tu ne m'aimes pas, que tu as assez de moi!....

Tu en as trouvé quelque autre ici que tes regards ont ensorcelé et c'est pour lui que tu te gardes....

Mais ce ne sera pas.... Non, sur mon âme, je te tuerai plutôt!....

Un grand sentiment de pitié parut sur la physionomie hautaine de Diane.

—Je pourrais ne pas vous répondre, Fabien, dit-elle, car ces soupçons me blessent. Mais vous souffrez et je vous aime.

—Tu m'aimes toujours....

—Ne le savez vous pas?

Puis, très bas:

—Cette explication est stupide ici, continua Mlle de Candales, parce qu'elle est horriblement dangereuse. Mais demain Marguerite va à la réunion générale des œuvres de l'enfance, dont elle est la présidente, je suis sûre qu'elle n'en reviendra pas avant quatre heures au plus tôt. M. de Rhodes part pour Pauillac à neuf heures et ne sera de retour qu'à sept. Annette Castarède sera éloignée aussi.

—Oh! elle!....dit Fabien avec un geste qui en racontait long.

Diane l'interrompit.

—Il m'en coûte de rougir même devant ma nourrice, dit-elle, avec une sorte de dignité hautaine. Mais venez à deux heures et demie dans mon boudoir, et.... vous verrez si Diane de Candales est capable de rien oublier!

Elle prononça ces mots avec un si intraduisible accent, que Fabien, croyant y découvrir la seule passion qu'il lui inspirait, chancela.

Elle ne voulut pas voir, ou ne vit peut-être pas sa suprême émotion, car elle s'éloigna farouche, le visage figé dans une expression terrible, un grand pli creusé entre les deux sourcils.

Le lendemain matin, Marguerite se leva tard.

Fabien l'avait prévenue qu'il déjeunait avec des amis en dehors de la maison, et M. de Rhodes devant partir directement de son bureau pour Pauillac, où il avait un bateau arrivé, la jeune femme ne se hâtait guère de descendre pour aller prendre un repas qu'elle devait partager avec Diane seulement.

Une femme de chambre entra:

—Voilà le courrier de madame la marquise, dit-elle.

La jeune fille se retira.

Marguerite se mit à décacheter machinalement les nombreuses lettres qu'il contenait.

C'était, pour la plupart, des appels à sa charité, des demandes de secours en nature ou en argent.

Tout le monde savait combien elle était généreuse, et on ne se faisait point faute de frapper à sa bourse.

Elle souriait, à certaines tournures de style, puis avec un crayon d'or, elle notait sur un carnet les adresses d'un côté, les sommes à distribuer de l'autre.

A la fin, elle fit le total.

—Trois mille et des francs, dit-elle. Est-ce que papa ne va pas trouver que c'est un peu beaucoup à la fois?....

Le sourire de sa bouche fine s'attendrit.

—Il est si heureux! dit-elle doucement, qu'il ne peut rien me refuser aux pauvres!.... N'est-ce pas à eux que je dois payer mon bonheur?....

A moitié étendue sur une chaise basse, ayant devant elle le guéridon sur lequel son courrier était posé, les lettres ouvertes d'un côté, de l'autre quelques brochures et des journaux, Marguerite se mit à rêver.

Mais Jacques de Rhodes se trompait, s'il croyait que la maternité avait à ce point absorbé son cœur que l'autre amour, celui du mari, était devenu secondaire.

Au contraire, Fabien était pour elle l'arbre, et Inès rien que le petit rameau qui en était sorti.

Fabien, comme jadis, était resté sa grande affection, le maître absolu de son cœur, par conséquent de sa vie, le seul capable de tout lui faire aimer, oublier ou accepter.

A cette heure, si elle s'ennuyait et si elle trouvait la maison vide et les moments longs, c'est qu'il n'était pas là.

—Pourquoi accepte-t-il des invitations loin de moi?.... se disait-elle avec une certaine amertume. Il peut donc se plaire, lui, où je ne suis pas?......

On vint lui dire pour la troisième ou quatrième fois qu'elle était servie.

Marguerite fit un effort, et se leva un peu brusquement.

Le fragile guéridon se trouva heurté par la jeune femme et se renversa.

—Maladroite! fit-elle en se baissant pour ramasser les journaux et les papiers, avec cet ordre qu'elle tenait de son père.

Mais une lettre, qui s'était glissée au milieu des brochures, et qui par conséquent n'avait point été ouverte avec les autres, frappa ses regards.

Elle la prit, considérant l'écriture, trouvant singulière, presque louches, ces caractères renversés, évidemment dissimulés.

Elle eut envie de la déchirer sans la lire.

Une invincible curiosité la poussait.

—Bah! pensa-t-elle, qu'est-ce que je puis redouter, je n'ai jamais fait de mal à personne!.....

Avec un mince couteau de nacre qui ne lui servait qu'à cela, elle ouvrit l'enveloppe, tira la lettre et en commença la lecture.

Mais elle n'avait pas achevé les dix premières lignes que son visage subitement s'altéra comme si un mal profond tout à coup se déclarait.

—Mon Dieu! balbutia-t-elle éperdue, est-ce que je rêve?

Puis se redressant, un pli hautain aux lèvres:

—Une infamie!....murmura-t-elle. Je ne dois pas m'y arrêter!.....

Avec indignation, elle roula le papier dans ses doigts, le froissa, le serra presque convulsivement, puis le lança vers la cheminée.

Mais, au lieu d'atteindre le foyer, il s'arrêta à moitié chemin et resta sur le milieu du tapis comme une petite étoile blanche, étrangement attirante et fascinatrice.

A continuer.

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.

Mme D. Bidwell...... Propriétaire et directrice.
A. Roig........Gérant.

Une Semaine Commençant Dimanche, 14. Matinées usuelles.

LILLY CLAY'S COLOSSAL Gaiety Company.

Sous la direction de SAM T. JACK.
Dimanche 21 déc—RAGLAN'S WAY.
13 déc—

ACADEMIE DE MUSIQUE

Mme D. BIDWELL, Propriétaire et Directrice.
A. ROIG........Gérant.

Deuxième et dernière semaine de
La célèbre pièce de Denman Thompson,

THE OLD HOMESTEAD!

Le plus beau drame domestique qui ait été joué à la Nouvelle-Orléans.

Dimanche 21 déc.—THE LITTLE TYCOON, de Willard Spencer.
Le contrôle sera ouvert jeudi 18 décembre.
13 déc—

UN GRAND CONCERT VOCAL AVEC ORCHESTRE

Sera donné à la Salle Grunewald, à 8 heures du soir,

Mercredi, 17 décembre 1890.

—PAR—

Mlle Carrie Baumann

Des billets sont en vente aux magasins de musique de Grunewald, de Werlein et de Hart.
Prix du billet, $1.00; siège réservé, 50 cts supplémentaires. On peut se procurer des sièges réservés au bureau de location de Grunewald Hall, les 15, 16 et 17, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.
Des billets et des sièges réservés sont en vente au bureau de location.
7 déc—7 14 15 16 17

ROBINSONS' MUSEUM & THEATRES

M. Shida, artiste japonais; Flora, Déesse des Fleurs; l'Araignée humaine; George Bolden, Laugi Patrigo et Miss Emma Rogers. Théâtre No 1—Compagnie de Ward & Baudford. Théâtre No 2—Combinaison des Frères Rogers.
11 déc—

NOUVELLE-ORLÉANS, 4 décembre 1890.

Avis est par le présent donné qu'à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans Ltée, tenue au bureau de la compagnie le 3 décembre 1890 conformément aux exigences de l'Acte 24 de l'Assemblée Générale, Etat de la Louisiane, de l'année 1890, avis ayant été donné en temps et lieu, le fonds capital de cette compagnie a été réduit à sa valeur réelle, à savoir, $217,780 00. Et avis est de plus donné qu'à un meeting régulièrement convoqué après due notice, les actionnaires ont procédé à prendre en considération et ont adopté les amendements suivants à la charte de la compagnie, à savoir:

ARTICLE III, SECTION 1.

Amendé en biffant à la septième ligne les mots "vingt-cinq" et en insérant à la place de cela le mot "dix".

ARTICLE IV, SECTION 1.

Cette section sera changée de la façon suivante:

"Le Fonds Capital de cette compagnie est par le présent fixé à deux cent mille ($200 000) piastres, divisé en deux mille actions de cent piastres chacune, dont le tout est payé en plein."

Que conformément à la décision ci-dessus réduisant le Fonds Capital et nombre d'actions, de nouveaux certificats de stock seront émis aux Actionnaires dans la proportion d'une action pour chaque [illegible] actions que possède [illegible] certificats, trente jours après cette date
Par ordre du Conseil de Directeurs
JOHN T. GIBBONS, Président.
5 déc—30f

Assurances et Banques.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, No 3 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans 2 décembre 1890.—Conformément à la section 2, Article 4 de la charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 29 décembre 1890, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
13 déc—au 29

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans 5 décembre 1890. Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle suivant l'article 22 de la chart. de 7 directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque, LUNDI, 15 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.
A. S. BRAUD, Caissier
5 déc—10f

New Orleans Insurance Association.—No 25 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.—Conformément à la Section 3 de l'Article 6 de la Charte, une élection pour douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante sera tenue au bureau de l'Association, le LUNDI, 22 courant, de 11 heures A. M., à 2 P. M.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire
5 déc—5 au 22 inc

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE
Pour placements sûrs et fructueux.
TRÈS FORTE VENTE
—DU—
BIEN-FONDS
—DANS LE—
Cinquième et Sixième Districts.
VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE
—DE—
Résidence et de Magasins par le Shérif Civile

COMPRENANT:

Une résidence à deux étages, No 29, rue Constance.
Cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine.
Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.
Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.
Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.
Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.
Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.
Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides magasins Nos 62, 64 et 66

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—
John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Erato, Gaiennie et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent soixante-cinq pieds un pouce sur la ligne latérale vers la rue Gaiennie, cent [illegible] pieds six pouces sur l'autre ligne latérale à distance à laquelle elle fait un écart vers la ligne supérieure de vingt neuf pieds six pouces et delà à une autre profondeur de cinquante pieds cinq pouces, la ligne du fond mesurant soixante-quatre pieds, plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, No 29 rue Constance, entre Gaiennie et Erato, contenant un vestibule, [illegible] salons, une salle à manger, une cuisine, six chambres à coucher, une allée, et un retrait du trottoir, située dans le voisinage des écoles, des églises, des chemins de fer urbains et des marchés.

2° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et l'îlet que le lot ci-dessus désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1859 déposé en l'étude de E. Barnett ancien notaire, et mesurant (mesure anglaise) trente un pieds cinq pouces huit lignes de face à la rue Magazine sur cent vingt pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, très solide et admirablement construit, connu comme le No 318 rue Magazine, sont neuf sept grands appartements bien aérés, un bâtiment à deux étages, dans le fond, une grande cour, etc. La maison est en retrait de la rue.

3° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt député voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé [illegible] James Fahey notaire le 19 octobre 1871, et mesurant à dater de la rue relevée, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

4° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlet borné par les rues Toledano et Annonciation) contenant un vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

5° **Quatre certains lots de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement et mesurant: Les lots Nos 3 et 4 32 pieds chacun de face à la rue Constance sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent.

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'îlet borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, avenant, etc. Le terrain mesure environ quarante-un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ayant corridors, salons, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et avenants. Le terrain mesure cinquante quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, avenants. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur.

6° **Six certains terrains** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 6me District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désignés par les Nos de 1 à 6 inclusivement et mesurant comme suit: les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchant et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-six pieds de profondeur, en retraite parallèle; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 forme le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4 de cent vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent vingt pieds, quatre pouces et six lignes, et vingt six pieds, deux lignes de largeur à l'arrière, et le terrain No 6 un terrain (lequel fait face à la rue Antonine, trente-deux pieds trois pouces, un pouce, une ligne de façade rue Amélie, sur une profondeur sur ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de l'arrière partie des terrains Nos de 1 à 5, de cent cinquante-huit pieds six et trois lignes, et une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations comprennent les cinq cottages désirables en bois Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélie, dans le carré d'îlet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue en tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur environ cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Amélie et Peniston, le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

7° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mesure américaine, cinquante pieds de façade rue Commerce quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante-deux de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Poydras; et soixante-un pieds cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

8° **Un certain terrain ou morceau** de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, G, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 6 janvier 1869, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferron ancien notaire, le 15 février 1869, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur la ligne le séparant de la propriété de L. H. Meilleur, de quatre vingts pieds neuf pouces, de là devenant plus droit de quatre pieds six pouces [illegible] une seconde profondeur de cinquante-deux pieds [illegible] de là se joignant à la rue du Commerce, [illegible] le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue, la ligne séparant ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à C. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue du Commerce cent trente-quatre pieds [illegible] pouces.

9° **Un second terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

10° **Un autre certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de F. Zimple, voyer, en date du 25 février 1825, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en septième, huitième, neuvième, et dixième lieu, comprennent **les grands et magnifiques magasins admirablement bien construits** portant les Nos 62, 64 et 66 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épicerie en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la mieux conditionnée au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Telles qu'elles sont actuellement, elles seront toujours occupées par les locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 déc—15, 22, 29—Jan 5, 12, 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pelican Insurance Company of New-Orleans vs S. Manville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 janvier 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et servitudes qui lui appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Esplanade, Chartres et Quartier mesurant en pied anglais, vingt-neuf pieds, six pouces deux lignes et demie de face à la rue Decatur (anciennement Levée), sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-treize pieds et six lignes.

Etant la même propriété que le défendant acquit par achat de Mme Joséphine Boscail, par acte passé devant Octave de Armas, notaire le 22 mars 18[illegible]6.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15 22 29—janv 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 73 rue St-Antoine.

Joseph Espinache vs Raphael Mascaro, tuteur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,455—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Moreau, St Antoine, Urquhart et Bagatelle et est une partie du lot No 347 de l'îlet No 32 sur un plan fait le 14 septembre 1809 par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de F. de Armas, alors notaire en cette ville, laquelle portion de terre doit être prise à une distance de trente pieds de la rue Moreau et mesure trente pieds de face à la rue St Antoine, sur soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.

La portion de terre ci-dessus décrite fait partie d'une plus grande portion de terre acquise par la feu Mme Anna Mascaro comme suit: un tiers indivis comme héritière pour cette portion de son père et de sa mère défunts, d'après un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juillet 1881 et les deux autres tiers indivis par achat de ses co-héritiers, d'après un acte passé le 1er février 1882 pardevant Omar Drouet, ancien notaire.

Et la dite propriété appartient maintenant aux défendeurs ci-dessus mentionnés comme derniers et seuls héritiers de leur mère défunte, Anna Mascaro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15 22 29 janv 5 12 17

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LaBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Cette action en recouvrement a été intentée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveaux dividendes aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation,
(Comptroller of the Currency)

M. Avenasola,	A. M. Agelasta,
F. Alpuate,	A. Aleiaber,
Joseph Batt,	Joseph Bragers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I. Bordes
W. R. Bell,	W. R. Bell, administr'r
S. Benjamin & Co.,	A. Bodault & Co.,
Louis Ballee,	Mercier & De Emer,
L. Bebe'ot,	F. Baldes,
J. Bras'on	F. Broon,
J. F. Barthelemy,	Louis Bauer,
Moraio & Bro.,	R. Beltran,
O. Barbe,	R. E. Barinde,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Boese,
Jean Balonota,	J. A. Bardurat,
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Centaria,	P. Caro
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charest
J. H. Chipez,	Herman Curtius,
Louis Chaslain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lacassiera,
Mme Louis De Galle,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Dolamotte,
P. Dejan	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Buisar Hart & Co.
Dominique Doux,	George Dogan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros
Duvallier & Co.	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Fergey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusieh,
Fritz & Brandes,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Faltex,
Gustave Furste,	E. C. Feineur,
Faiber & Gonsenheim,	G. R. Finsley,
Mme Gust. Fourneau,	Joseph Guenzheimer
Joseph Gaisinger,	Generally & Aliex,
T. Generally,	A. Gronchy,
Isadore Gerand,	Fred Good
Goldsmow & Kelly,	Mme Arcole Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel
S. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Hemans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo
U. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Isaac Ayoush & Co
Johnson & Manson,	O. M. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justinian,
S. Jahrens,	F. Janfroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
G. W. Kullender,	Kendig & Co.
Dr E. Kunnemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	B. Lapinse,
M. Lamason	X. Laynieson,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dohla,	Mme J. B. Leprate, Sus
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamis,
R. Montaine & Co,	Charles Manson,
A. J. Montain,	J. Mandin,
M. Mann,	R. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde
Chas Massion, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Malle,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	M. Marks,
Michael Meilleur,	Bazeille Nivette,
Norton & Bell,	Frank Obernauer
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden executeur
S. Pable,	S. P. Permly, agent,
Mme Anna Porigue,	Pritchard & Beckham,
A. Potts,	Perkins, Swenson & Co
H. Pedarre,	S. R. Packard,
A. Palisade,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quinta Fils	S. Rabasse,
S. Roger & Co,	J. Reviere,
J. Serano,	Mme Anna Saron,
J. B. Sarrezin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture
Strauss,	Assn.
S. Smith,	Swarbacher & Dryer,
M. Scot,	H. F. Sturcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co.
D. H. Symert,	S. Smiley,
J. B. Saulari Schaller,	J. J. Stewart,
David Stewdt,	F. Semblot,
Mme M. E.	O. B. Singleton,
E. F. Schmieders,	Alfred Shaw,
H. M. Seris,	F. Semmesenthaler
Nicholas Th	R. A. Terrebonne
A. Tusson	S. M. Todd & Co
[illegible] M. Todd,	H. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
B. Vereter,	Jas A. Vignaud
Philip Velliere,	François Voizin,
Fritz Wagner,	Adolf Wuth,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wilts,
Wilkinson & Mosely	James Wilson,
B. Wagner,	S. H. W. [illegible]
[illegible]	[illegible]

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

[illegible]

Abonnement : [illegible] par an.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installations d'une pharmacie.

Mme J. Caspar vs. S. B. Joyner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,489.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par consentement je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 15 décembre 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le rez-de-chaussée du local connu comme le No 293 rue Dryades.

Un grand assortiment de drogues, médicaments patentés, bouteilles, fioles, parfums, savons, vitrines, etc., étant le fonds et les installations d'une pharmacie, d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13déc—13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Second District.

Abel Dreyfous vs Jules E. Soudain et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,443—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 janvier 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet formé par les rues Toulouse, St-Louis, Bourgogne et Rempart, mesurant trente pieds de façade rue Toulouse, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Et est la même propriété que feu Jules Soudain avait achetée de Mlle Julie Soudain par acte exécuté en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire, le 12me jour de septembre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—janv—5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mary F. Schumert et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 29,737. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou qui y appartiennent en quelque sorte que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Douane; le dit lot de terre mesurant, en mesure française vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec soixante-quinze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane attachées à la dite propriété. Etant la même propriété acquise par feu François Schumert d'après un acte passé pardevant Felix Grima, notaire, le 24 octobre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Comptant, pour payer la réclamation du plaignant dans la somme de six cent soixante-quatre piastres, montant de l'emprunt de stock, avec dix pour cent d'intérêt sur le dit montant à partir du 1er janvier 1879 et une autre somme de douze cents piastres, montant des contributions sur les dites actions de stock

Avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1881; et
Avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1882, et
Avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1883, et
Avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1884, et
Avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1885 et
Avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1886, et
Avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1887, et
Avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1888

Le tout jusqu'à paiement, ensemble avec les frais et charges de procédures et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété, l'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire du dit stock, pas encore atteint à payer, sujet à la condition d'un actionnaire à la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille sept cents piastres; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 déc—2 9 16 23 30—janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Francis Richmond.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31 213—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le premier District de cette ville, le SAMEDI 20 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Faubourg Marigny dans le troisième district de cette ville et faisant une partie du terrain désigné comme lot cent cinquante deux, d'après le plan du dit faubourg. La dite portion mesure (mesure française) trente pieds de face à la rue Craps entre les rues Marigny et Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec 100 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, engagé et attachés à dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif soit la somme de quatorze cents piastres le montant du prêt sur les dites actions du stock avec 10 0|0 d'intérêt du 1er novembre 1873, moins l'acompte à un crédit de $550, en date du 4 février 1878 et un autre montant de $2 082 le montant des contributions sur les dites actions du stock avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $186 du 1er décembre 1873, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 18[illegible]6 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 1877, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt sur $200 du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1883 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1886, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1888 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1889 et les frais et charges dans cette affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et lois de la banque à savoir la somme de six mille cent soixante-huit piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Charles G. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 6 687—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Julia, Rampart (dernièrement Mobile Land[illegible]), Delord (dernièrement Triton Walk) et Dryades (dernièrement Philippa), désigné par le lot No 5 sur un plan déposé au Bureau de A. Bourdonquié, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt pieds sept pouces et trois quarts de pouce de face à la rue des R[illegible] (dernièrement Mobile Landing) cent quarante-deux pieds, plus ou moins irréguliers de profondeur sur la ligne du lot No 4, cent quarante-deux pieds, un pouce et quatre huitièmes sur la ligne du lot No 6 et vingt un pieds neuf pouces et sept huitièmes dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Ensemble, 150 actions du Fonds Capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, hypothéquées et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de $[illegible], montant du prêt sur action avec dix pour cent d'intérêt attaché à partir du 1er juin 1883 et une autre somme de $2,400, montant de la contribution sur les dites actions de stock, avec 8 0|0 d'intérêt par an sur chaque appel ou paiement de fonds de $300 de la date ou chacune est échue, c'est à dire le 1er décembre de chaque année et tous les ans de 1882 à 1889 inclusivement et tous les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en sus la balance de la dette du dit stock hypothéqué et pas encore échu, mais sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens, à savoir, la somme de $1,800, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à sa charte et à ses lois, et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—25—2 9 16 23 27 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Sixième District.

Mutual Building and Homestead Association vs Martin Ernst et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 31,406.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant en quelque sorte situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet No 23 borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Magazine et [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—LUNDI 15 décembre 1890, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Mme Veuve J. Anglade, prêteur sur gages, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, comprenant diamants montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaqués et de fantaisie et autres articles fins.

Conditions—Comptant. 12déc à date

ANNONCE JUDICIAIRE

Maison de résidence élégante et parfaitement située pour une famille.

No 384 rue Septième, à quelques pieds de l'avenue St Charles.

Amos Kent vs. Mme L. F. Kent, individuellement et tutrice et al.

No 925.—Dix-huitième Cour de District Judiciaire, pour la paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu par l'Hon. James M. Thompson, juge de la Dix-huitième Cour de District Judiciaire, paroisse Tangipahoa, Etat de la Louisiane, en date du 29 novembre 1890; et en vertu d'une commission de la même honorable cour, en date du 10 décembre 1890, dans la ci-dite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Septième, Sixième, [illegible] et Prytanie, anciennement dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, en cet Etat, ledit terrain ou morceau de terre mesurant cinquante pieds de façade rue Septième, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, et est la partie à côté de et la plus proche de l'avenue St-Charles, de ces trois terrains désignés par les Nos 26, 27 et 28 du carré d'îlet No 101 maintenant No 2 d'après un plan de Henry Moellhausen, voyer, du 4 mai 1844 déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville, et d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 2 mai 1877; lesdits terrains de terre se composent de tout le terrain No 28 et d'une partie du terrain No 27 tels que les annexe une copie dudit plan de A. D'Hémécourt ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte, étant la même propriété achetée par Amos Kent et James Flinker Kent de Mme Clara Annie [illegible] de son époux, le 5me jour du mois de juillet 1886 pardevant [illegible], notaire, lequel acte est dûment enregistré au bureau des Transferts livre 126 fol 128 et laquelle propriété fut achetée de [illegible] Fayette Glover, le 6me jour du mois de décembre 1880 et enregistré dans le livre 114 page 111.

Les améliorations comprennent cette élégante maison de résidence à deux étages, en bois pour famille ayant au premier étage une vaste galerie de façade, corridor, salons doubles à arcade, salle à manger, office, grande cuisine et six chambres à coucher, chambre à bain [illegible] galerie et toutes les accessoires au second étage; deux citernes chambres à bois, lieux d'aisances, etc.; la propriété est élevée sur un vaste terrain admirablement bien tracé sur une pelouse qui comprend nombre de plantes de choix et de fleurs, des orangers et autres arbres, etc. Elle porte le numéro municipal 384 de la rue Septième. La propriété est vendue sujette à un bail de W. T. Benedict, au taux de quarante cinq dollars par mois, expirant le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. M. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur.
13 déc—13 20 27—janv 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de terre de valeur.

Rue Magazin, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Tolédano.

Mme A. D. Dugué et als vs. la succession de Mme P. A. Delachaise.

No 31,456—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI 3me jour de janvier 1891 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 28 novembre 1890 par l'Hon. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus nommée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Plaisance anciennement paroisse Jefferson, maintenant ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 20 de l'îlet No 9 borné par les rues Live Oak (maintenant Constance), Magazine, Tolédano et l'Avenue de la Louisiane, mesurant 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en outre du prix de son enchère toutes les taxes s'il y en a pour l'année 1890, et payera 8 0|0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente par devant Charles T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
30 nov—30—déc 6 13 20 27—janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée de Grande Valeur, dans le Second District.

Près du Marché Français, de l'Eglise Ste-Marie, Ecoles, etc.

Résidence en briques à un étage et à mansarde, Nos 263 et 265 rue de Chartres, entre Ursulines et St-Philippe.

Succession de Christian Engel, veuve en première noces de Aloïs [illegible] et en seconde noces de William [illegible]

No 31,047—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet.—SAMEDI, 3me jour de janvier 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. [illegible] D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 novembre 1890 et amendé par un ordre en date du 2 [illegible] novembre 1890, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Ursulines, St-Philippe et Royale, désigné par la lettre M, sur un plan particulier fait par J. A. D'Hémécourt député voyer de la ville le 13 décembre 1870, le dit lot ayant au pied américain 32 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90 pieds 3 pouces entre lignes parallèles, le dit lot étant partie d'une plus grande portion de terre achetée aux Dames Ursulines par la West India Company, le 18 septembre 1727 et confirmé par le gouvernement des Etats Unis, conformément à l'acte de [illegible] pardevant J. R. Stringer, notaire, le 17 février 1824.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à un étage et un mansard ayant six chambres, une bâtisse en briques à 2 étages avec 4 chambres, citernes, hydrant, lieux d'aisances, etc connue par les numéros municipaux 263 et 265 rue de Chartres.

Conditions. La moitié ou plus comptant et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie le pacte de non alienando, le transfert de la police d'assurance devant être effectué sur les améliorations de la dite propriété pour la valeur des billets tenus par le vendeur ou tout autre détenteur, y compris intérêts et frais, la concession de 5 0|0 d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt dû en cas de poursuites pour en recouvrer le montant. La clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital, intérêts et frais. L'acquéreur devant payer comptant 10 0|0 du prix de l'adjudication au moment de la vente, et devant assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1890, en outre du prix de l'adjudication; aussi, l'entente et la condition que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix mentionné dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, sera considérée comme une mise en défaut suffisante, sans autre mise en demeure.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29nov—29 déc6 13 20 27 jan3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Thompson.

No 30,981.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet.—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 novembre 1890, pour le compte de la susdite succession—

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le [illegible] district de cette ville, désignés par les Nos 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Washington, Septième, Cohn et Short, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds [illegible] entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 nov—15 22 29—déc 6 13 29.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de magasin et de résidence, de valeur.

Dans le Deuxième District,

No 150 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Philip Forget.

No 30,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 11 novembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St-Pierre, mesurant [illegible] pieds [illegible] sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 150 rue Royale. [illegible]